



44 - SNUipp - FSU
8, Place de la gare de l'Etat
case postale n°8
44276 Nantes cedex 2

02.40.35.96.63 (tél) - 02.40.35.96.64 (fax) - snu44@snuipp.fr (courriel)

Nantes, le 8 décembre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Suite au courrier que vous avez envoyé aux Inspecteurs de l'Éducation Nationale pour leur demander de faire remonter les noms des collègues qui ne font pas les APC, la secrétaire générale SNUipp/FSU, Mme Francette Popineau, est intervenue auprès du ministère. Celui-ci a clairement répondu que les sanctions n'étaient pas d'actualité et a rappelé que le recteur serait contacté au plus vite afin de revenir vers vous pour que vous suspendiez votre procédure.

Nous vous demandons donc de respecter les directives du ministère et vous rappelons que si des enseignants ont choisi de ne pas faire les APC et de ne pas prendre d'élèves en dehors du temps scolaire, c'est pour utiliser ce temps aux multiples tâches qui ne sont pas comptabilisées dans leur temps de travail. La consigne nationale du SNUipp/FSU répond à cette réalité. Pour rappel la DEPP a estimé le temps de travail des enseignants du premier degré à plus de 44h par semaine.

Vous trouverez dans nos publications et sur le site du SNUipp/FSU44 <http://44.snuipp.fr/> tous les arguments qui ont amené les collègues à arrêter les APC.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous demandons, comme s'y est engagé le ministère, de ne pas procéder à des retraits de salaires.

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp/FSU44

Pascal Auger, Thierry Flora, Rachel Jacquier, Céline Sierra
Co-secrétaires départementaux